

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Réf. : 2023.097

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'extrait Kbis et la demande du 11 Octobre 2023 de Madame TURQUET Virginie 220 chemin du pavé de cassel 59380 WYLDER, concernant l'autorisation de stationnement d'un commerce de pâtisserie ambulante devant la mairie de WARHEM le jeudi matin.

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper la portion du domaine public 1 Place Henri Vandaele devant la mairie et l'école afin d'y installer un commerce de pâtisserie ambulante pour y exercer son activité le jeudi matin à compter du Jeudi 19 Octobre 2023 pour une durée de 6 mois.

Article 2 : Le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3 : La présente autorisation ne dispense pas le permissionnaire de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : Afin d'assurer la sécurité des piétons l'accès à tous véhicules sera interdit le jeudi matin devant la Mairie 1 Place Henri Vandaele.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame TURQUET Virginie, 220 Chemin du pavé de Cassel 59380 WYLDER
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

Warhem, le 12 Octobre 2023

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 12 Octobre 2023
LE MAIRE

